

dépôt de l'autorité que lui confère la loi des pêcheries et des règlements pertinents. A ce sujet, je ne crois pas que les Canadiens aient peur de dépenser ce qu'il faut pour que l'eau soit pure afin d'éviter à l'avenir les incidents comme celui de Terre-Neuve. Au contraire, je suis persuadé qu'un échantillonnage de l'opinion nationale montrerait que le pays approuve les dépenses qui s'imposent d'urgence. Je m'inquiète de l'eau salée qui baigne nos deux côtes. Je crains que le ministre et le gouvernement n'aient omis dans le bill à l'étude des choses significatives. Il est à remarquer que le bill parle simplement d'eau et ne définit pas l'eau salée ou l'eau douce. Je n'ai entendu personne dire que le bill portera sur l'eau salée. Je suppose que non et que le bill vise uniquement nos régimes intérieurs d'eau douce. Ce point m'inquiète, car même une étude rapide des efforts d'autres nations maritimes du monde à propos des eaux des bancs continentaux dans le voisinage immédiat de leurs côtes indiquent un réel souci dont le Canada n'a pas encore manifesté le moindre indice. Nous avons un plateau continental où les étendues d'eau couvrent 1.5 million de milles carrés, ce qui équivaut à près de la moitié de la superficie totale du Canada. La négligence du gouvernement à aborder dans ce bill, même sommairement, la question du danger que la pollution de ces eaux représente pour les Canadiens et pour le monde est inexcusable et très difficile à comprendre. En vérité, il faut, je suppose, y voir à plusieurs égards un manque de réflexion et de l'indifférence envers la question.

Je me demande parfois, à cause de l'accroissement des pressions en faveur de la lutte contre la pollution depuis deux ou trois ans, si ce n'est pas par intérêt politique que le gouvernement s'est décidé à agir. A mon avis, si le gouvernement avait eu des convictions fermes ou morales à cet égard, il aurait pris des mesures énergiques et utiles aux Canadiens.

Il est intéressant de noter qu'il n'est venu aucun commentaire des grandes industries canadiennes sur la présente mesure. Je me demande parfois si elles se contentent simplement d'attendre dans l'air que personne ne décèlera les omissions flagrantes de la mesure.

• (4.10 p.m.)

Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de parler des eaux intérieures ou eaux douces; je voudrais m'en tenir, si je le puis, à la question des eaux du large, des eaux salées. Ces dernières années, nous avons été témoins de l'échec du gouvernement fédéral, incapable de résoudre de façon satisfaisante le problème du

droit d'exploitation des ressources minérales au large des côtes. Rien que dans ce domaine, un retard considérable a été apporté à la mise en œuvre de la recherche appliquée aux méthodes permettant d'atteindre les ressources marines. C'est là simplement la conséquence de l'échec ou de l'incapacité du gouvernement quand il s'est agi de résoudre la question fondamentale. Aujourd'hui, nous parlons des eaux plutôt que des produits minéraux mais la relation est évidente. Si nous n'avions pu résoudre une question aussi directe que la propriété ou le droit de s'intéresser à la teneur en minéraux du plateau continental, comment, au nom du ciel, parviendrons-nous jamais à résoudre la question soulevée par le contrôle réel de la qualité de nos eaux côtières?

Dans les années à venir, la vie sur terre pourrait bien dépendre de la qualité de notre eau. A une époque où il est question de famine et de privation et où l'on doute que la planète réussisse à nourrir l'humanité dans un avenir rapproché, je trouve que nous avons été bien peu clairvoyants de n'avoir pas exploité plus tôt cette ressource qu'est la mer. Nous le ferons un jour et j'espère qu'alors nos gens pourront rappeler que dans les dernières années du XX<sup>e</sup> siècle des Canadiens s'inquiétaient et certains avaient commencé à protéger la qualité et la pureté de l'eau de mer. Ne pas le faire maintenant serait abdiquer notre responsabilité et notre devoir envers les générations futures. Si nous n'agissons pas maintenant, quelle preuve avons-nous que la génération suivante agira à notre place? Si nous avons l'intention de faire quelque chose, faisons-le dès aujourd'hui, dès cette année—établissons des principes directeurs et imposons des moyens efficaces pour empêcher la pollution de l'eau de nos mers.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que nous ne réussirons jamais à purifier nos eaux douces, loin de là. On est en train d'accomplir des travaux remarquables à Burlington, centre intérieur des études sur l'eau douce. Mais il est dommage qu'on ne fasse rien à ce sujet à l'Institut océanographique de Bedford, en fait c'est inexcusable. Si nous ne trouvons pas le moyen de communiquer avec nos voisins dans les milieux maritimes autour du monde, si à la fin du siècle nous n'avons pas établi des normes minimales pour protéger la qualité des eaux salées, j'ai bien peur que la tâche de purifier les océans ne rende par comparaison la tâche de purifier nos eaux douces aussi facile que de nettoyer un lavabo ou baignoire après une douche.

Nous pouvons purifier notre eau douce et nous le ferons. Ce projet de loi, limité et timide, constitue du moins un premier pas. Je